

NORMES DE FONCTIONNEMENT DE LA TABLE RONDE

ATTRIBUTION DES RÔLES

Modératrice ou modérateur

- respecte le principe de neutralité;
- ouvre la séance en présentant les participantes et les participants;
- présente la question ou le problème soulevé;
- donne le droit de parole;
- détermine la durée précise de chaque intervention des participantes et des participants;
- maintient le rythme des interventions en s'assurant que les participantes et les participants se concentrent sur la question ou le problème soulevé;
- alloue une période de questions à l'auditoire;
- s'assure du respect des échanges;
- clôt la table ronde.

Participante ou participant

- prend et cède la parole en alternance selon les indications de la modératrice ou du modérateur;
- écoute les autres;
- présente son point de vue;
- expose son raisonnement;
- démontre ses affirmations.

Auditoire

- analyse les avantages et les inconvénients ou les différents points de vue de la question ou du problème soulevé;
- pose des questions à une participante ou à un participant en particulier afin d'éclairer son jugement.

REGROUPEMENT

- Deux groupes de trois élèves qui prennent part à la discussion (p. ex., présentent des éléments nouveaux, répondent aux questions) à la suite d'une documentation et d'une préparation adéquates.
- L'auditoire est divisé en trois groupes, et chacun d'eux prépare une question à poser aux participantes et aux participants de la table ronde. Ces questions pourront être modifiées à la lumière des précisions obtenues au moment des interventions de chaque participante ou participant.

Note : Il importe d'exercer son jugement professionnel pour jumeler les élèves selon leurs forces et leurs besoins.

CADRE D'INTERVENTION

- Durée approximative de la table ronde : 45 minutes
- Chacun des groupes se prépare en salle de classe (10 minutes).
- La modératrice ou le modérateur expose le sujet de la table ronde.
- La modératrice ou le modérateur donne un premier droit de parole (3 minutes) à chaque participante ou participant en respectant le principe d'alternance des deux groupes.
- La modératrice ou le modérateur donne le droit de parole à l'auditoire afin qu'il pose ses questions. À chaque question posée (1 minute), elle ou il invite la participante ou le participant interpellé à y répondre (2 minutes).
- La modératrice ou le modérateur demande à chaque participante ou participant de la table ronde de formuler une conclusion générale ou de résumer son point de vue (1 minute).
- La modératrice ou le modérateur résume les propos des participantes et des participants et clôt la table ronde.